

Remarques sur les qualifications du « transmetteur » et la réalité de l'initiation virtuelle

*

Après avoir rappelé ¹ l'importance du maintien de la transmission de l'influence spirituelle au sein d'une organisation initiatique régulière, ce maintien conditionnant en partie celui du lien de cette organisation à la Tradition elle-même, il nous apparaît maintenant nécessaire d'étudier la manière utilisée par René Guénon pour définir la fonction de « transmetteur » en elle-même ainsi que l'objet de cette transmission. Nous avons été amené, en effet, à connaître plusieurs prises de positions visant à déconsidérer l'initiation virtuelle, soit en elle-même soit par sa mise en relation avec la présence d'un éventuel Maître spirituel effectif (ou prétendu tel) par rapport à laquelle elle est alors présentée comme étant strictement négligeable (*sic*). On constate, par ailleurs, que la perte de conscience de la réalité de l'initiation virtuelle s'accompagne de la difficulté, chez certains responsables contemporains d'organisations initiatiques, à comprendre les conditions dans lesquelles la fonction de « transmetteur » doit être accomplie. Nous verrons plus loin comment cette perte de conscience peut constituer, dans certains cas, une cause de l'interruption de la transmission, interruption qui apparaît alors d'autant plus dommageable et paradoxale que l'organisation concernée peut être régulièrement détentrice des possibilités afférentes. En d'autres termes, il est des cas où la cessation de la

¹ « Transmission et régularité », *Vers La Tradition*, n° 78, décembre 99. Nous rappelons dans cet article que la déficience d'une organisation initiatique régulière dans l'exercice de la « *conservation et la transmission de l'influence spirituelle* » dont elle est dépositaire peut lui valoir « *une véritable rupture avec la tradition, qui ferait perdre à cette organisation sa « régularité »* » (*Aperçus sur l'Initiation*, pp. 41 et 42) ; la régularité d'une organisation initiatique n'est donc pas un acquis inconditionnel et définitif dont on peut indûment se targuer mais demande à être vivifiée par le maintien de fonctions essentielles dont on a été régulièrement investi. Nous montrons de plus que le maintien de la conscience du lien de l'organisation au principe spirituel dont elle dépend présente des applications initiatiques particulièrement importantes, notamment lorsque cette organisation n'est plus dirigée par un Maître effectif.

transmission de l'influence spirituelle peut intervenir au sein d'une organisation initiatique pourtant statutairement régulière et fonctionnellement intègre, par l'effet de la simple perte de conscience, de tout ou partie de ses dirigeants, de l'importance de la fonction de transmission, fonction dont l'organisation est alors pourtant réellement détentrice. Un autre effet de cette perte de conscience est de rendre difficile, voire impossible, une orientation telle du travail initiatique (notamment lors des rites collectifs) que l'influence spirituelle puisse être développée de manière favorable alors que l'influence en question est pourtant effectivement présente, à l'état de germe plus ou moins développé, chez les membres de cette organisation.

Ces conséquences pouvant affecter autant la vitalité de toute organisation initiatique authentique que les possibilités de réalisation effective qu'elle offre à ses membres, nous étudierons ici quelques aspects de l'enseignement de René Guénon ayant trait à ces questions, en prenant pour références principales les *Aperçus sur l'Initiation* et *Initiation et Réalisation spirituelle*.

*

En ce qui concerne, tout d'abord, la fonction de « transmetteur », remarquons que celle-ci est d'emblée définie par l'exposition de la condition minimale permettant de la considérer comme régulière et efficace². Elle est ensuite évoquée à d'autres reprises³, où René Guénon insiste plusieurs fois sur le caractère réversible des fonctions initiatiques. Ici encore et comme précédemment, c'est l'exemple de la fonction de « transmetteur » qui est utilisé dans ces différents contextes. Cette répétition apparaît dispersée dans l'ensemble de l'œuvre. Mais elle peut être aussi considérée comme le reflet du caractère progressif de l'enseignement de l'auteur sur ces points et donc, au contraire, comme une marque d'insistance à présenter les caractéristiques essentielles de la fonction de transmission. Cette importance est d'ailleurs formellement soulignée, hormis le passage qui a fait l'objet de notre étude précédente, dans au moins deux autres endroits dans les *Aperçus*. En effet, dans le chapitre *De la transmission initiatique*⁴, qui est précisément celui où René Guénon définit le plus précisément les conditions de régularité du « transmetteur », l'auteur relativise l'aspect personnel même du Maître spirituel effectif⁵ lequel, est mis en quelque sorte « en retrait » par rapport à la transmission, autre aspect de sa fonction qu'il lui incombe pourtant d'accomplir lors de l'exercice normal de celle-ci. Evoquant, le mode subtil selon lequel peut s'effectuer, en Inde, une transmission de l'influence spirituelle du *Guru* à son disciple, René Guénon précise en effet : « *le Guru, dans sa fonction propre, ne doit pas être considéré comme une individualité (celle-ci disparaissant alors véritablement, sauf en tant que simple support), mais*

² Voir ci-dessous, note 13.

³ Notamment dans les chapitres XLIV et XLV des *Aperçus*.

⁴ *Aperçus sur l'Initiation*, p. 60.

⁵ Nous avons déjà remarqué que cette attitude est une constante chez lui et nous nous proposons de revenir sur le détail de cet aspect de son enseignement en une autre occasion.

uniquement comme le représentant de la tradition même, qu'il incarne en quelque sorte par rapport à son disciple, ce qui constitue bien exactement ce rôle de « transmetteur » dont nous parlions plus haut ». Ainsi, après avoir nettement mis en 'arrière-plan', dans ce contexte, l'aspect personnel du Maître spirituel, René Guénon situe le rôle du Maître spirituel non pas, comme c'est l'habitude lorsque cette possibilité existe, à partir l'intérêt que présente l'application de sa réalisation spirituelle effective à l'enseignement initiatique que celui-ci peut être amené à dispenser au sein d'une organisation, mais selon un aspect, totalement impersonnel celui-là, qui est entièrement garanti par sa fonction de « représentant de la tradition ». Certains termes utilisés à cet effet (comme « simple support ») peuvent, par ailleurs, réellement être considérés comme des indications techniques ayant rapport avec les modalités habituelles de mise en œuvre de la transmission de l'influence spirituelle ; d'autres (on retiendra surtout la notion d' « incarnation de la tradition ») évoquent aussi des aspects, repris et développés ailleurs plus amplement par Guénon dans son œuvre, touchant précisément aux modes d'actions particuliers de l'influence spirituelle du Maître fondateur ⁶.

L'importance du « transmetteur » est également soulignée, mais sous un aspect différent, lorsqu'en traitant de l'absence du Maître spirituel formel (Guru) et de ses « prolongements » que sont les upagurus ⁷, Guénon précise : « *Lorsque l'initiation proprement dite est conférée par quelqu'un qui ne possède pas les qualités requises pour remplir la fonction d'un Maître spirituel, et qui, par conséquent, agit uniquement comme « transmetteur » de l'influence attachée au rite qu'il accomplit, un tel initiateur peut aussi être assimilé proprement à un upaguru, qui a d'ailleurs comme tel une **importance toute particulière et en quelque sorte unique en son genre**, puisque c'est son intervention qui détermine réellement la « seconde naissance », et cela même si l'initiation doit demeurer simplement virtuelle ⁸ ». La fonction de « transmetteur » est ainsi singulièrement mise en exergue puisque sa relation avec la fonction de maîtrise spirituelle se trouve justement précisée lors de l'évocation du cas de manque de Maître spirituel au sein d'une organisation ; elle l'est d'ailleurs doublement, et à un autre titre, quand l'auteur poursuit : « *Ce cas est aussi le seul où l'upaguru doit forcément avoir conscience de son rôle, au moins à quelque degré* ».*

Il nous paraît actuellement difficile de préciser quelles peuvent être la nature et l'étendue des implications de l' « *importance toute particulière et en quelque sorte unique en son genre* » dont fait état René Guénon, dans le domaine des relations

⁶ Nous comptons montrer dans un prochain article l'importance des considérations touchant à l' « incarnation » ou la « non-incarnation » de l'influence en question ainsi que l'orientation donnée par l'auteur lui-même sur ces points.

⁷ « *d'une certaine façon, ce ne sont là que des « prolongements » du Guru, au même titre que les instruments et les moyens divers employés par un être pour exercer ou amplifier son action sont autant de prolongements de lui-même* » (*Initiation et Réalisation spirituelle*, Ch. XX, p. 163)

⁸ *Initiation et Réalisation spirituelle*, Ch. XX, p. 164. Le soulignement est de nous.

initiatives personnelles touchant l'être dépositaire de l'influence spirituelle transmise et celui que nous appellerons l'« upaguru-transmetteur ». Il semble néanmoins que la particularité évoquée par l'auteur ne puisse pas être en contradiction avec les caractéristiques qu'il donne des « *upagurus en général* ». Sous ce rapport rappelons simplement en effet que dans le même chapitre, Guénon, en parlant du *Guru* intérieur (qui est « *lui, toujours présent dans tous les cas, puisqu'il ne fait qu'un avec le « Soi » lui-même* ») précise que « *comme le Guru humain, mais à un moindre degré et plus* » *partiellement* » *si l'on peut s'exprimer ainsi, les upagurus sont ses manifestations* » et remarquons une fois encore l'insistance marquée à souligner, sur ces questions, l'importance du point de vue impersonnel sur le point de vue personnel⁹. Dans cette perspective, est-il exagéré de penser que les précisions qui suivent dans le texte puissent avoir quelque rapport avec la spécificité évoquée de l'« upaguru-transmetteur », lequel, dans les conditions décrites de manque d'un Maître formel, pourrait alors ne plus être à considérer uniquement comme « support » d'une influence spirituelle d'origine supra-humaine mais aussi comme « support » humain du Maître intérieur, avec d'autant plus d'efficacité, pourrait-on dire, que la conscience du « transmetteur » en question serait orientée en ce sens ? Les passages que nous évoquons ici sont les suivants :

- « *comme tels, ils sont [le Guru humain et les upagurus], pourrait-on dire, les apparences qu'il revêt [le Guru intérieur] pour communiquer, dans la mesure du possible, avec l'être qui ne peut encore se mettre en rapport avec lui, de sorte que la communication ne peut s'effectuer qu'au moyen de ces « supports » extérieurs* » ; et enfin :

- « *La réalité individuelle de l'être qui joue le rôle d'un upaguru n'est point affectée ni détruite par là ; si cependant elle s'efface en quelque sorte devant la réalité d'ordre supérieur dont il est le « support » occasionnel et momentané, c'est seulement pour celui à qui s'adresse spécialement le « message » dont, consciemment ou plus souvent inconsciemment, il est ainsi devenu le porteur.* ¹⁰ » (On remarquera la communauté des thèmes employés ici avec ceux qui définissent la transmission de l'influence spirituelle : effacement de l'individualité, elle-même considérée comme support de réalité d'ordre supérieur et moyen de communication avec elle.)

Nous nous proposons d'ailleurs d'étudier dans un prochain article, l'intérêt technique que pourrait présenter la vérification de telles hypothèses dans le cas où un travail initiatique collectif ne serait pas mené par un Maître mais par un tel « transmetteur », régulièrement investi de cette fonction et conscient des rapports évoqués. Disons dès maintenant que, dans cette perspective, tout semble se présenter comme si les Autorités sapientiales avaient disposé les choses de telle sorte qu'en l'absence de Maître effectif formel les fonctions de transmission de l'influence

⁹ *Initiation et Réalisation spirituelle*, Ch. XX, p. 165 notamment.

¹⁰ Certains êtres, réellement qualifiés pour l'initiation, peuvent ainsi être étonnés de recevoir des « messages », transmis par de tels « supports » extérieurs, sans que ceux à qui ils sont destinés soient pourtant en mesure de rentrer actuellement en contact plus direct avec le Maître spirituel dont ils émanent.

spirituelle et d'enseignement initiatique, ne pouvant plus être assumées effectivement par un Maître extérieurement absent, puissent faire l'objet d'une sorte de « réintégration en mode virtuel ». Ces fonctions pourraient ainsi être « supportées » par le « transmetteur », la modalité personnelle propre à l'activité du Maître formel faisant alors place à des modalités impersonnelles qui s'exprimeraient tant lors de la transmission de l'influence spirituelle que lors de l'exécution collective des rites ; le respect du caractère impersonnel de ces modalités garantirait en quelque sorte la possibilité pour les fonctions en question de pouvoir s'exprimer.

Nous concluons pour l'instant ces considérations en montrant comment Guénon lui-même associe la transmission et l'enseignement initiatiques : « *Nous avons déjà insisté sur l'importance de ce rôle de « transmetteur », particulièrement en ce qui concerne les rites initiatiques ; c'est encore ce même rôle qui s'exerce à l'égard de la doctrine lorsqu'il s'agit d'une fonction d'enseignement ; et il y a d'ailleurs entre ces deux aspects, et par conséquent entre la nature des fonctions correspondantes, un rapport fort étroit en réalité, qui résulte directement du caractère des doctrines traditionnelles elles-mêmes.* » ¹¹

*

On peut résumer comme suit les principales qualifications définissant la fonction de « transmetteur » :

1 - Avoir été régulièrement investi de cette fonction par l'organisation en question, c'est-à-dire, ainsi que l'expose Guénon, avoir effectivement été reconnu qualifié pour cela ¹². On remarquera ici que l'appréciation de cette qualification incombe d'ailleurs pleinement à l'organisation et non pas à celui qui en est l'objet ; on verra plus loin l'importance de cet aspect en ce qui concerne la question de la responsabilité du transmetteur.

2 - Avoir la conscience minimale d'appartenir à l'organisation initiatique au sein de laquelle il accomplit sa fonction ¹³.

3 - Accomplir la transmission de l'influence au nom de l'organisation en question, l'individualité du « transmetteur » devant, alors strictement s'effacer ¹⁴. Il

¹¹ *Aperçus sur l'Initiation*, « De l'infailibilité traditionnelle », p. 285.

¹² Notons incidemment, qu'il est question pour le « transmetteur » - ainsi que pour une autre fonction - de pouvoir être en mesure de témoigner qu'une autorisation lui a positivement été donnée ; il ne suffit pas pour quelqu'un de simplement croire et affirmer, même en toute bonne foi, avoir été investi d'une fonction, pour effectivement remplir cette condition : mais, hormis les « enfants en tutelle » et les « automates psychiques », formés à se plier aux caprices de leurs dirigeants, dont parlait René Guénon (*Aperçus sur l'Initiation*, « Initiation et Passivité », p. 23), qui d'ailleurs pourrait se rallier à une telle position ?

¹³ L'intention nécessaire à la validité du rite est décrite par Guénon dans le passage suivant : « *même si l'individu considéré ne possède pas le degré de connaissance nécessaire pour comprendre le sens profond du rite et de la raison essentielle de ses divers éléments, ce rite n'en aura pas moins son effet si, étant régulièrement investi de la fonction de « transmetteur », il l'accomplit en observant toutes les règles prescrites, et avec une intention que suffit à déterminer la conscience de son rattachement à l'organisation traditionnelle.* » (*Aperçus sur l'Initiation*, « De la transmission initiatique », p. 58).

n'est donc, paradoxalement, pas fait appel à une qualification particulière d'ordre personnel, la réalité de cette fonction résidant en quelque sorte uniquement dans la reconnaissance de ce que l'on représente. La qualification minimale requise ici consiste à pouvoir développer cette conscience alors que la conscience de la nature de l'objet de la transmission (c'est-à-dire essentiellement l'influence spirituelle) n'est, elle, pas requise puisque, le « transmetteur » ayant régulièrement été investi à cet effet, le rite détient en lui-même son effectivité ¹⁵. On se rend compte qu'en ce qui concerne le « transmetteur » lui-même, la prise de conscience de sa propre représentativité constitue ainsi une caractéristique importante de la fonction qu'il est amené à assurer et qu'un manquement sur ce point est nécessairement vecteur de conséquences dans le domaine initiatique.

4 - Constituer un « *simple support* » de l'influence spirituelle. Le terme « simple » insiste sur le caractère minimal de la qualification requise. Cette dernière qualification, qui peut finalement être considérée comme étant assez grossière en considération de l'objet de la transmission, semble trouver une logique justification dans la nécessité d'offrir, au moment de la transmission elle-même, une « conaturalité » entre l'état du « transmetteur » et celui du récipiendaire. Le rite de transmission ayant lieu, dans le cas général, dans le domaine corporel (avant toute espèce de réalisation effective), il est normal de considérer comme nécessaire l'usage d'un « support » de même nature lors du rite de rattachement, (même si l'on peut ne pas rejeter la possibilité que cette nécessité puisse, en définitive, ne pas avoir à s'appliquer pour une transmission qui s'effectuerait dans un état subtil). Cette « conaturalité » ayant généralement à s'exprimer dans le domaine corporel qui est celui où se trouve celui qui reçoit l'influence transmise dans le cas général, il est simplement demandé au « transmetteur » d'être en mesure de pouvoir constituer un « point de passage » pour l'influence véhiculée, de nature spirituelle, donc supra-humaine, avec la modalité corporelle de l'être à qui elle est transmise ¹⁶.

5 - L'exercice et l'efficacité de la transmission de l'influence spirituelle ne sont en aucune manière conditionnées par la réalisation d'un état spirituel particulier. Nous tenons à insister particulièrement sur ce point en considération de

¹⁴ « ... il ne peut agir en son propre nom, mais au nom de l'organisation à laquelle il est rattaché et dont il tient ses pouvoirs, ou, plus exactement encore, au nom du principe que cette organisation représente visiblement » (*Aperçus sur l'Initiation*, « De la transmission initiatique », p. 58). Guénon souligne ailleurs l'importance que revêt l'identification du nom de ce principe ainsi que celle de la conscience qui doit lui être attachée (*Initiation et Réalisation spirituelle*, « Travail initiatique collectif », p. 185).

¹⁵ En particulier : « que l'effet soit apparent ou non, qu'il soit immédiat ou différé, le rite porte toujours son efficacité en lui-même, à la condition, cela va de soi, qu'il soit accompli conformément aux règles traditionnelles qui assurent sa validité, et hors desquelles il ne serait plus qu'une forme vide et un vain simulacre » (*Aperçus sur l'Initiation*, « Des Rites initiatiques », pp. 109 et 110) ; voir aussi, à ce sujet, *Aperçus sur l'Initiation*, p. 175.

¹⁶ Cette caractéristique n'est, au fond, qu'un aspect particulier d'une nécessité plus générale : « dès lors qu'il s'agit d'une transmission à opérer effectivement, cela implique manifestement **un contact réel**, quelles que soient d'ailleurs les modalités par lesquelles il pourra être établi » (*Aperçus sur l'Initiation*, « De la Régularité initiatique », p. 37 ; le soulignement est de nous). On peut donc penser qu'en règle générale la nature de ce contact est en rapport d'adéquation nécessaire avec les conditions du domaine dans lequel il s'effectue.

la gravité que constitue l'interruption de la transmission de l'influence spirituelle au sein d'organisation initiatique, surtout lorsque cette interruption n'est pas due à la rupture accidentelle de la continuité de la « chaîne » de transmission mais bien plutôt à la détermination volontaire d'un « transmetteur », pourtant détenteur régulier de sa fonction, qui conditionnerait son propre exercice de la transmission à l'acquisition préalable d'un état spirituel qu'il jugerait lui correspondre. Citons à cet effet le long passage suivant : « *Il faut ici se reporter à ce que nous avons dit précédemment au sujet de l'efficacité des rites : cette efficacité est essentiellement inhérente aux rites eux-mêmes, en tant qu'ils sont les moyens d'action d'une influence spirituelle ; le rite agit donc indépendamment de ce que vaut, sous quelque rapport que ce soit, l'individu qui l'accomplit, et sans même qu'il soit aucunement nécessaire que celui-ci ait une conscience effective de cette efficacité [...] Il faut seulement, si le rite est de ceux qui sont réservés à une fonction spécialisée, que l'individu ait reçu, de l'organisation traditionnelle dont il relève, le pouvoir de l'accomplir valablement ; nulle autre condition n'est requise, et, si ceci peut exiger, comme nous l'avons vu, certaines qualifications particulières, celles-ci, en tous cas, ne se réfèrent pas à la possession d'un certain degré de connaissance, mais sont seulement celles qui rendent possible à l'influence spirituelle d'agir en quelque sorte à travers l'individu, sans que la constitution particulière de celui-ci y mette obstacle. L'homme devient alors proprement un « porteur » ou un « transmetteur » de l'influence spirituelle ; c'est cela seul qui importe, car, devant cette influence d'ordre essentiellement supra-individuel, et par conséquent tant qu'il accomplit la fonction dont il est investi, son individualité ne compte plus et disparaît même entièrement.* »¹⁷ Il y a donc lieu de toujours distinguer particulièrement nettement le domaine fonctionnel du domaine individuel et de remarquer, une fois encore et pour reprendre ce que nous en disions plus haut, que pour autant que la responsabilité de la reconnaissance de la qualification incombe positivement à l'organisation et à elle seule, celle qu'a le transmetteur d'interrompre l'exercice de cette fonction en la conditionnant à l'appréciation qu'il ferait lui-même de l'état de sa propre individualité lui incombe entièrement aussi : ce qui pourrait apparaître, pour un tel être autant que pour son entourage, comme un louable scrupule pieux (*wara'*) n'est dû en réalité qu'à un manque de conscience de l'importance de la fonction impersonnelle dont l'être en question a été investi ainsi que des conditions dans lesquelles celle-ci doit s'exercer.

Comme le remarque René Guénon¹⁸, on voit que « *la fable de « l'âne portant des reliques » est susceptible d'une signification initiatique digne d'être méditée* », et même s'il faut bien admettre qu'elle puisse ne pas être *a priori* flatteuse pour l'individu, la comparaison s'applique éminemment à la fonction du « transmetteur » (qu'il convient donc évidemment de dissocier aussi d'avec celui qui en est le « support ») tant celle-ci demande finalement peu de qualifications positives. Or, bien qu'une telle formulation puisse apparaître excessive, nous insistons à dire qu'il nous semble

¹⁷ *Aperçus sur l'Initiation*, « De l'Infaillibilité traditionnelle », pp. 284 et 285.

¹⁸ *Aperçus sur l'Initiation*, « De la Transmission initiatique », p. 59.

en être nécessairement ainsi. La transmission de l'influence spirituelle étant en effet la fonction essentielle d'une organisation initiatique (et donc d'une forme traditionnelle authentique, car sans *Tarîqah* : pas de réalisation effective, sans réalisation : pas de vivification de la *Shari'ah* et sans vivification de la Loi extérieure : mort de la forme traditionnelle concernée), il est logique de penser que ce soit celle qui soit normalement amenée à perdurer le plus longtemps, au sein de toutes les organisations initiatiques régulières, et que les dispositions de la Sagesse traditionnelle soient donc telles qu'elles en permettent l'accomplissement dans des conditions cycliques extrêmes. Sous ce dernier aspect on peut penser, *a contrario*, que si des qualifications plus importantes avaient été réellement requises pour assurer son maintien jusqu'à la fin du cycle présent, cette fonction aurait ainsi cessé, lors du déroulement même du cycle et avec la dégénérescence qui l'accompagne dans tous les domaines, au moment même de la disparition du dernier être qui aurait présenté de telles qualifications. La dégénérescence cyclique touchant les récipiendaires, elle touche aussi ceux qui sont les supports des fonctions initiatiques : si l'une d'entre elles est amenée à persister jusqu'à la fin du cycle, il est logique que les conditions minimales requises pour son accomplissement soient, dans une certaine mesure, indépendantes de la qualification personnelle du « support » humain pourtant nécessaire à son accomplissement, dans le monde corporel et dans les conditions cycliques actuelles. La Sagesse traditionnelle a ainsi disposé des choses en garantissant le maintien de la transmission, jusque dans les temps les plus obscurs et pour les êtres les moins qualifiés du cycle, du plus précieux des dépôts.

En ce qui concerne maintenant la question de l'initiation virtuelle et de l'importance qu'il y a lieu d'y accorder, notamment dans les conditions cycliques actuelles, nous rappellerons, à la suite de Guénon et suivant son exemple, que l'initiation, en elle-même, consiste essentiellement dans la transmission d'une influence spirituelle¹⁹. Ainsi, tant que l'être qui vient de recevoir cette influence, encore à l'état de germe, n'a pas effectué le travail nécessaire à la prise de conscience effective des états supérieurs de son être, son initiation est donc toujours virtuelle. Au regard du but à atteindre, de la difficulté et de l'importance de ce qui est à réaliser, l'initiation virtuelle est alors évidemment négligeable, en elle-même. Par contre, elle est au contraire de la plus haute importance quand on considère que, dans les conditions cycliques actuelles, elle est le seul moyen dont l'humanité dispose à cet effet, et que d'autre part elle est ce par quoi s'ouvre, pour celui qui l'a reçue, le domaine initiatique, en mode virtuel certes, mais tout à fait réellement. Rappelons justement ici comment René Guénon définit l'initiation réelle : « *Nous entendons par là non seulement l'initiation pleinement effective, mais même la simple initiation virtuelle* »²⁰.

¹⁹ *Aperçus sur l'Initiation*, références multiples.

²⁰ *Aperçus sur l'Initiation*, « de la Régularité initiatique », p. 37, note 1. Il n'est donc pas possible d'opposer l'initiation virtuelle à l'initiation réelle comme nous l'avons à plusieurs reprises constaté, cette opposition

Précisons que dans les conditions cycliques actuelles et en considération de l'état dans lequel se trouvent nombre d'organisations initiatiques régulières, il s'agit bien, pour nous, dans l'ensemble de ce que nous en avons dit, de veiller à ne jamais perdre de vue la moindre possibilité permettant d'envisager un travail initiatique effectif. A nos yeux, la moindre négligence, dans ce domaine, si minime soit-elle en apparence, reviendrait en effet pour quiconque place en René Guénon les critères adéquats de sa vie traditionnelle et de son travail initiatique, à une réelle restriction de son propre « *horizon intellectuel* » et, à ce titre précis, à une disqualification particulière dans le domaine envisagé.

Or il se trouve que certains auteurs ou certains représentants d'organisations initiatiques ²¹, même régulièrement investis de leur fonction, se sont prononcés, plus ou moins récemment et de différentes manières, pour affirmer l'inanité de l'initiation virtuelle (notamment sous la forme de ce qui est appelé « *tabarruk* » dans les organisations initiatiques islamiques), qu'ils considéraient positivement (si l'on peut dire) comme purement négligeable par rapport à une initiation effective, initiation qu'ils se proposaient d'ailleurs parfois, plus ou moins explicitement, de mettre en œuvre.

Ainsi, sans vouloir faire nécessairement ici de procès d'intention à ceux qui tiennent des propos dont le caractère « alléchant » transpire de manière évidente ²², il nous est apparu important de chercher à comprendre ce qui pouvait justifier, et dans quelle mesure, une telle opposition formelle à ce sujet avec l'enseignement qui a été rendu accessible par la lecture de l'œuvre de René Guénon, notamment et surtout au travers des *Aperçus sur l'Initiation* et *d'Initiation et Réalisation spirituelle*.

Il peut, en effet, apparaître que les données exposées dans ces livres par René Guénon, bien que parfaitement orthodoxes dans leur fondements ²³ mais n'étant pas toujours, pour des raisons qui semblent liées directement aux particularités des conditions cycliques actuelles, exprimées dans des termes équivalents par des représentants autorisés d'organisations initiatiques, notamment islamiques, puissent apparaître relativement étrangères à ces derniers et les amener finalement et à juste titre à exclure de telles possibilités. Mais notons au passage qu'il est par contre curieux et, dans une certaine mesure regrettable, de constater que certains des avis auxquels nous faisons allusion plus haut aient été exprimés par des auteurs ayant affirmé, plus ou moins ouvertement, leur dette spirituelle envers René Guénon, celui-là même qu'ils continuent encore de reconnaître comme une référence et une autorité en ce domaine ...

revenant effectivement, à considérer alors l'initiation virtuelle comme étant, si l'on suit le raisonnement, irréaliste !
...

²¹ Nous n'évoquons pas ici ceux qui ne l'ont pas été, leur avis étant en effet, dans ce cas, purement négligeable, même si leur action, par contre, peut être par contre souvent particulièrement néfaste.

²² Ce caractère pouvant avoir, dans les conditions périlleuses actuelles, malgré tout et pour certains, un réel effet de sauvegarde.

²³ Ainsi que l'a montré Michel Vâlsan dans *l'Islam et la fonction de René Guénon*.

Nous rappellerons donc aussi l'insistance qu'avait celui-ci à souligner le fait que, même en absence de toute réalisation effective, l'influence spirituelle, par essence d'origine supra-humaine, dont l'être est devenu dépositaire par son rattachement, ne peut plus ensuite lui être enlevée ²⁴. Il précise aussi, à titre d'illustration des conséquences que peut avoir la simple détention de cette influence spirituelle, que le devenir posthume d'un tel être est notablement différent de celui qui ne l'a pas reçue, même s'il n'a effectué aucune réalisation effective de son vivant ²⁵. On voit donc alors que les avantages d'ordres divers procurés ainsi, ou d'autres encore qu'il est possible d'envisager, ne sont, *a priori*, pas ceux pour lesquels une telle transmission a pu être offerte et reçue, le but normal à considérer étant toujours celui de la réalisation intégrale des états d'être supra-humains ; on voit aussi que cette attitude est en contradiction avec le souci de Guénon de constamment préciser la nature de ce qui est transmis ainsi que l'importance des conditions de cette transmission et le caractère nécessaire qu'elle occupe dans tout processus initiatique entrepris dans les conditions cycliques actuelles.

Si c'est bien généralement, en effet, ce que l'on retient de ce qu'a dit Guénon sur ce sujet, c'est aussi ce qu'en disent d'autres autorités traditionnelles, contemporaines ou non. Mais il nous semble que l'originalité de l'exposé de Guénon sur cette question consiste davantage, dans l'importance qu'il donne à certaines possibilités de développement de l'initiation effective en dehors des conditions habituelles, décrites plus haut, au sein desquelles devrait pouvoir, normalement, se dérouler le travail collectif. René Guénon s'applique en effet à montrer qu'en absence de ces conditions favorables (c'est-à-dire principalement de la présence et de l'action formelles d'un Maître spirituel effectif), les membres d'organisations initiatiques régulières peuvent, dans certaines conditions, bénéficier de l'inspiration de l'influence spirituelle du Maître fondateur de leur organisation²⁶.

Cette question, d'une importance technique et cyclique considérable (puisqu'elle définit en quelque sorte une possibilité selon laquelle peut être envisagé le développement de l'initiation effective en fin de cycle), ne pouvant être développée ici avec l'ampleur qu'elle nous semble mériter, nous nous proposons donc d'en réserver une étude particulière dans un prochain article. Elle n'a été mentionnée dans les présentes lignes que dans le but de présenter les considérations à venir en soulignant, sur des bases connues, l'importance des possibilités qu'elle implique dans ce domaine.

*

²⁴ *Aperçus sur l'Initiation*, références multiples.

²⁵ René Guénon, plusieurs références dans *L'Homme et son devenir selon le Védânta*.

²⁶ *Initiation et Réalisation spirituelle*, « Travail initiatique collectif », p. 186.